

Bonne &
Heureuse
Année 2019

Création d'entreprises au Togo :
**Après le défi de la
quantité, place au
défi de la qualité**

Office Togolais des Recettes :
Les nouvelles dispositions
douanières et fiscales
présentées à l'opinion
publique



LE LIBERAL

Bihebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0410 du Mercredi 16 Janvier 2019 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Pourquoi un politique à la Primature ?

Cela fait déjà deux semaines que le Premier Ministre Selom Klassou a remis sa démission et de celle de son gouvernement au Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé. La voie est désormais ouverte pour la succession même si l'hypothèse d'une reconduction du sortant n'est pas à exclure. Depuis lors ; les supputations vont bon train sur le nom de la personnalité qui va assumer le rôle de chef du gouvernement.

Pour l'instant ; le suspens demeure et on attend toujours la nomination d'un nouveau Premier Ministre et plus tard la formation de son gouvernement. Mais comme le veut la tradition le chef du gouvernement sortant et les membres de son gouvernement gèrent les affaires courantes en attendant la mise sur pied d'une nouvelle équipe gouvernementale. Mais comment passent ils cette période... la plupart de ceux qui ont fait l'expérience gouvernementale vous diront que ce sont des moments difficiles à vivre et ça l'est beaucoup plus sous Faure Gnassingbé qui a la manille de maintenir jusqu'au bout le suspens.

Aucune fuite sur les noms des personnes susceptibles d'être nommées avant l'annonce officielle. Quoi de plus normal de lire à travers les bulles de cristal le profil du prochain Premier ministre du gouvernement ; chacun y va de ses hypothèses sur cet oiseau rare appelé à occuper les locaux de la Primature dans les prochains jours. La question qui revient sur toutes les lèvres est celle-ci : qui sera le prochain chef du gouvernement quel profil pour celui qui aura la lourde charge de conduire le pays vers l'élection présidentielle de 2020.

La présidentielle de 2020 voilà d'ailleurs l'enjeu principal qui devrait déterminer le choix du prochain Premier Ministre. A cela ; il faut ajouter la question des réformes, chantier sur lequel on attend le chef de l'Etat au lendemain des législatives du 20 décembre dernier. On n'oubliera pas également la situation politique qui s'annonce tendue. Les empoignades on en aura peu à l'hémicycle mais il faudra s'attendre à une opposition extraparlamentaire rugueuse avec la Coalition des 14 partis politiques de l'opposition qui ne semble pas avoir dit son dernier mot. Le front politique sera très bouillant d'où l'importance de faire l'option d'un chef du gouvernement ayant des atouts en politique.

Le Directeur de Publication

Fièvre hémorragique à virus Lassa :



Prof Moustapha Mijiyawa
Ministre de la Santé

La psychose s'enfle, le ministre de la Santé rassure

P.2

Assemblée nationale :



Des sanctions financières désormais contre les députés absentéistes

P.3

Fièvre hémorragique à virus Lassa : La psychose s'enfle, le ministre de la Santé rassure

Le Nigeria est un foyer endémique de la fièvre à virus Lassa, et malgré les mesures prises par les Etats riverains et de la sous région, la porosité des frontières est un facteur à prendre en compte dans la lutte contre une importation de cette maladie dans ces derniers dont le Togo.

En proie à une nouvelle épidémie depuis quelque temps, ce pays fait l'objet de toutes les attentions sur le plan sanitaire. Le risque devient réel pour les Etats voisins, et la psychose au sein des populations de plus en plus grande quand l'on se réfère aux milliers de concitoyens Togolais qui résident dans ce pays et qui à tout moment pour diverses raisons rentrent au bercail.

C'est d'ailleurs le cas d'une jeune fille décédée en début d'année dans la préfecture de Doufelgou de cette maladie, elle qui rentrait se faire soigner en famille au Togo. Elle a en effet succombé à la maladie malgré le professionnalisme et l'abnégation dont a fait preuve le personnel de santé, à travers la mise à disposition de la ribavirine, médicament indiqué pour le traitement de la maladie.

Un autre cas, à ce jour suspect, d'une jeune fille de 20 ans, résident dans le quartier d'Apapa à Lagos, quartier épargné par l'épidémie est décédée le 10 janvier dernier au cours de son voyage retour au pays, dans un mini bus transportant une quarantaine de personnes depuis la gare routière d'Agbalépédogan à Sokodé. Après des vomissements, elle a succombé mais a été aussitôt inhumée dès l'arrivée du corps à destination.

Face aux inquiétudes suscitées par ces récentes évolutions et les risques d'importation de la maladie au Togo, le ministre de la santé, le Prof Mijiawa Mustapha et la Représentante résidente de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Togo sont montés au créneau hier dans la capitale togolaise afin de situer l'opinion publique sur la gestion qui a été faite de ces deux cas, de les rassurer sur les mesures et dispositions prises afin de prévenir une éventuelle épidémie au Togo, ainsi que les attitudes et comportements individuels, collectifs et au niveau du corps médical à adopter.



En ce qui concerne le cas confirmé de Doufelgou, les équipes locales, avec l'appui d'une équipe dépêchée depuis Lomé avec l'appui d'un expert de l'OMS ont pu identifier une trentaine de personnes ayant été en contact avec la défunte. Ces dernières ont été dépistées et font l'objet d'un suivi médical à ce jour.

Même chose pour le cas suspect de Sokodé dont une quarantaine de personnes ont été mis dans la même situation, même si cela relève toujours des suspicions, a relevé le ministre de la santé.

Il a également rassuré l'opinion sur l'étroite collaboration entre les services de santé togolais avec leurs homologues du Bénin du Nigeria et de la sous région afin de tout faire pour contenir l'épidémie et endiguer le foyer que constitue le Nigeria, ainsi que de l'engagement de l'Etat avec les différents partenaires afin de faire tout ce qu'il faut pour éviter une situation d'épidémie au Togo. "Les maladies n'ont pas de frontières", a-t-il néanmoins soulevé avant d'indiquer les mesures préventives à adopter.

Pour sa part, Mme Binta Tidiane Diallo, représentante de l'OMS au Togo a souligné le rôle de conseil, d'appui technique et de relai avec divers autres partenaires que l'OMS joue dans ce moment critique, tout en rappelant le ravage que fait l'autre fièvre du siècle, celle à virus Ebola en Afrique centrale et dont les manifestations sont analogues à la fièvre Lassa. Elle a par ailleurs félicité le Togo, qui sur les traces des mesures analogues prises dans le cadre de la lutte contre la fièvre Ebola, a déclenché les différents protocoles d'urgence afin de parer à toute éventualité.

Bonne nouvelle, le Togo dispose désormais des laboratoires équipés, capables de dépister la maladie et de proposer gratuitement la ribavirine, médicament qui vient à bout de cette fièvre.

Maladie très contagieuse, la fièvre hémorragique à virus

Lassa se transmet de deux manières. Une voie directe par un sujet malade à un sujet bien portant à travers des contacts avec des liquides biologiques tels le sang, les vomissements, les selles et urines, et une voie indirecte, par contact avec les excréments des rongeurs.

Elle se manifeste par plusieurs signes comme la fièvre, les maux de tête, la fatigue, les vomissements ou nausées, la diarrhée, les douleurs abdominales et saignements inexplicables. En général, ces symptômes sont divers et variés et peuvent de retrouver dans la plupart des maladies infectieuses, mais chacun des signes doit être une forme d'alerte pour le personnel soignant, ainsi que pour les proches du sujet suspect.

La prévention est le meilleur moyen qui garantit des chances de vaincre la fièvre hémorragique à virus Lassa. Aussi les autorités sanitaires exhortent les populations à adopter certains comportements qui permettent de prévenir contre la maladie.

Entre autres, il est recommandé de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, de bien protéger les restes des aliments et les réserves de nourritures dans les maisons, d'adopter des mesures d'hygiène et d'assainissement de base pour éviter que les rongeurs pénètrent dans les maisons, notamment en conservant les céréales et autres denrées alimentaires dans les contenants bien fermés, en éliminant également les ordures autour des habitations et en maintenant la propreté à l'intérieur et autour des habitations. Egalement, il est vivement recommandé d'éviter tout contact avec le sang, les selles, les urines, la salive et les vomissements d'une personne suspecte ou malade de la fièvre virale hémorragique, et de ne pas manipuler le corps d'une personne suspectée décédée de fièvre virale hémorragique en l'absence de personnel de santé.

Dans tous les cas, il est souhaitable d'alerter au plus tôt le personnel de santé car la fièvre à virus Lassa est guérissable et plus tôt le malade est pris en charge, plus il a de chance d'en guérir.

Démocrate

Pharmacies de garde à Lomé Semaine du 14/01/2019 au 21/01/2019

St ANTOINE : 1048, Avenue de la libération 22 21 29 64

CENTRE : 46, Rue de la Gare (face SGGG) 22 21 83 30

N-D de MEDJ : Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaïtou - Face Byblos 22 35 20 02

DEO GRATIAS : Derrière le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji 22 21 83 31

AMESSIAME-BE : Marché de Bè 96 32 97 60

KODJOVIAKOPE : Avenue Duisbourg 22 21 89 90

PATIENCE : Tokoin Gbadago 22 21 60 94

BON SECOURS : Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca 22 45 76 74

JUSTINE : 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat 22 21 00 01

ISIS : Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gapkpoto 70 44 83 87

YEM-BLA : 258, Av. Akéï face à la Résidence 22 26 76 51

HEDZRANAWÉ : Marché HEDZRANAWÉ 22 26 49 61

THERYA : Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) 22 61 56 52

CITRUS : Attiéguou Yayrakomé sur le grand contournement 70 44 59 24

PHARMACIE 2000 : BE KPOTA près du Marché Dzifa 22 70 01 69

CHRIST ROI : Kagomé 22 27 46 66

ELI-BERECA : Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste 99 91 13 42

LA REFERENCE : Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madiba 22 51 12 12

BONTE : Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol 93 95 80 78

CONFIANCE : Face GTA 22 42 43 81

LUMIERE : Agbalepédogan 70 43 15 49

DJIDJOLE : DJIDJOLE 22 25 65 12

OSSAN : Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEDJI 70 40 44 25

DES ROSES : Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de l'Union 70 42 37 72

LA GRÂCE : Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè 22 25 91 65

ESPACE VIE : Agoe Logopé, face bar Plaisir 2003 99 85 89 07

VITAS : Située à Agoè Assiyéyé du côté ouest 22 25 63 43

MAWUNYO : Agoè-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO 70 42 34 64

TAKOE : Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé) 22 34 03 42

BAGUIDA : Face CMS de Baguida 70 42 47 77

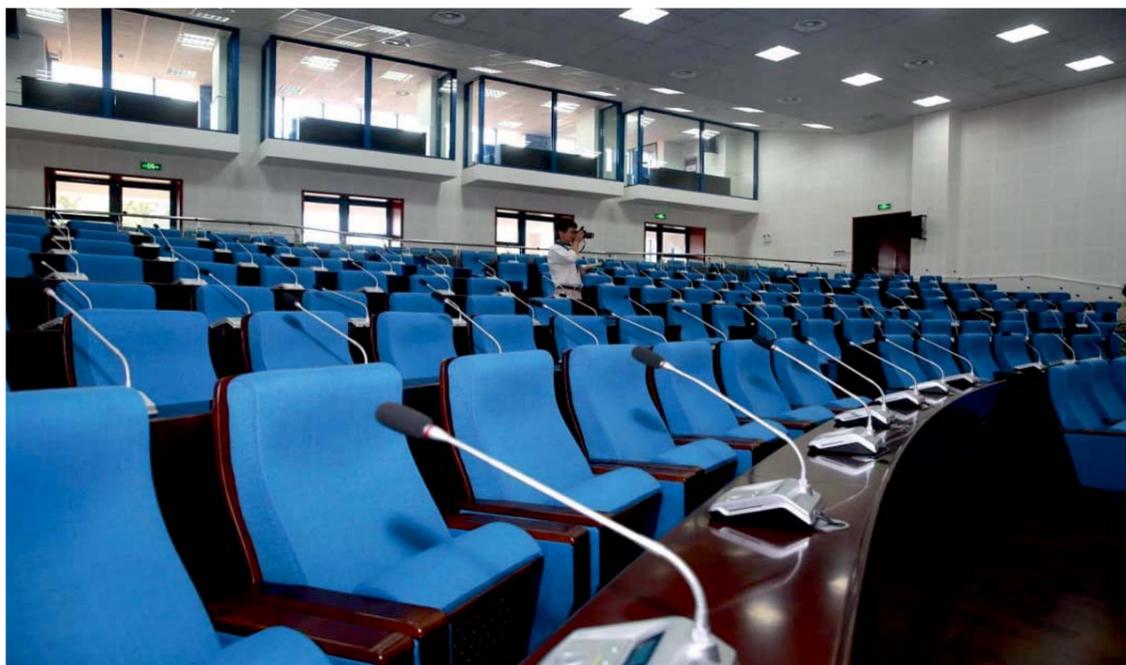
AVEPOZO : A côté de la place publique d'avepozo 22 27 04 86

Service offert par : Ramata Digital Service
Prompt Rétablissement

**LE LIBÉRAL, c'est tous les
lundis et mercredis chez
votre marchand de journaux**

Assemblée Nationale : Des sanctions financières contre les députés absentéistes

La session a permis aux députés de procéder à l'adoption du règlement intérieur de la 6ème législature qui sera soumis à la Cour Constitutionnelle dans les prochains jours.



Au total 15 articles ont été modifiés par la commission spéciale mise en place pour exécuter ce travail. Ces articles ont été soumis à l'appréciation des députés pour amendement. le nouveau règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des députés présents à la

séance. Une mesure relative aux élus qui s'absentent sans justification a été prise. En effet La commission a, introduit au règlement intérieur, une censure fixée à 20.000 FCFA à retenir par jour d'absence sur les indemnités des députés suite à trois absences sans justification valables aux réunions.

Cette mesure pourrait limiter les cas d'absence ou surtout de boycott des séances plénières constatées au cours des précédentes législatures. Autres amendements apportés au règlement ; l'Assemblée nationale prévoit désormais dans son règlement intérieur (article 9) que son bureau (président et membres)

sont élus pour un an renouvelable.

Le nombre des commissions au sein de l'Assemblée Nationale passe de 1/10 à 1/25. « Cet amendement favorisera une plus grande représentativité des sensibilités représentées au sein des organes de l'Assemblée Nationale », a indiqué Baba Stanislas, président de la Commission spéciale chargée de réviser le règlement intérieur.

L'Assemblée nationale procédera au cours de sa prochaine séance à l'élection du bureau de la nouvelle législature. La séance de lundi a toujours été dirigée par le doyen d'âge André Johnson.

Tom

Place, rôle et comportement des chefs traditionnels dans la cité : La question a été au centre d'un atelier de la préfecture du Golfe

Un atelier de renforcement des capacités des chefs traditionnels de la préfecture du Golfe s'est tenu les 10 et 11 janvier derniers à Lomé. A l'initiative des autorités administratives de la préfecture du Golfe et autour du thème "Place, rôle et comportement des chefs traditionnels dans la cité", cette rencontre visait essentiellement à mettre les têtes couronnées sur la même orbite que les textes organiques et réglementaires qui régissent leurs fonctions dans la société. Il s'agit de les outiller à bien faire leur travail et à aider les autorités administratives dans l'allègement de certaines affaires sociales.

L'honorable Aboka Kossi, Président de la délégation spéciale de la préfecture du Golfe présent à l'ouverture des travaux a saisi le créneau pour présenter ses vœux de nouvel an et a remercié les têtes couronnées pour leur contribution au scrutin du 20 décembre dernier dans la paix et la tranquillité.

Le Préfet du Golfe, Komlan Agbotsè pour sa part a exhorté les chefs traditionnels à mettre en pratique les thématiques de ces deux journées, ainsi qu'à faire preuve d'une active participation et



interaction dans les échanges.

M. Agbekoldoh, Directeur des libertés publiques et des affaires politiques de la chefferie traditionnelle du

MATDCL qui a ouvert les travaux a bien fait de préciser le contexte dans lequel baigne actuellement la chefferie traditionnelle. Selon lui, cette dernière

occupe une place de choix dans la politique du gouvernement. Aussi a-t'il apprécié le thème ainsi que les sous thèmes inscrits au programme de l'atelier au

regard des crises que traverse la chefferie traditionnelle en l'occurrence les réclamations intempestives, les violences en partie dues à la mauvaise foi de certains citoyens et de la méconnaissance des textes régissant le secteur au Togo.

154 têtes couronnées des 5 grands cantons de la préfecture du Golfe ont été touchées par cet atelier qui sans doute leur a mis au même niveau de compréhension des textes organiques et réglementaires afin de mieux œuvrer pour la cohésion et le développement de leur communauté.

Dem

Construction d'une centrale solaire à Dapaong : Le Togo reçoit 15 millions de dollars du fonds d'Abou Dabi

La décision a été prise le 12 janvier dernier au cours de la 9ème Assemblée Générale de l'IRENA (International Renewable Energy Agency), une institution internationale qui soutient les pays dans leur transition vers un avenir énergétique durable. Le fonds d'Abou Dabi pour le développement a approuvé le décaissement d'une somme de 15 millions de dollars en faveur du Togo pour la construction d'une centrale solaire à Dapaong, dans le nord du pays.

La centrale solaire de Dapaong qui sera d'une capacité de 30 MW fait partie d'un ensemble de projets soumis à financement lors de cette rencontre de l'IRENA par trois pays (Guyane, Libéria, Togo) pour un portefeuille global de 31 millions de dollars.

Le projet a pour ambition de réduire la pauvreté, accroître les activités génératrices de revenus et fournir de l'électricité aux établissements de soins de santé et aux établissements



d'enseignement. Selon Adnan Z. Amin, directeur général sortant de l'Agence internationale pour les

énergies renouvelables (IRENA), la centrale contribuera à « créer des emplois, autonomiser les

femmes et renforcer les communautés locales».

Environ 700 000

ménages et petites entreprises seront impactés par cette centrale dont la réalisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'électrification, lancée par le gouvernement l'année dernière dans le but d'offrir de l'électricité à l'ensemble de la population d'ici à 2030.

Notons que le projet de construction de la centrale de Dapaong qui viendra s'ajouter aux nombreuses initiatives du gouvernement dans le secteur de l'énergie sera piloté par l'Agence togolaise pour l'électrification rurale et les énergies **renouvelables**.

Création d'entreprises au Togo : Après le défi de la quantité, place au défi de la qualité

Cest une réalité ; le Togo depuis quelques années a entrepris des réformes qui aujourd'hui constitue un véritable boom en ce qui concerne la floraison des entreprises. Mais l'activité des ces entreprise est elle florissante...



Le nombre d'entreprises créées au Togo en 2018 a bondi de 27,5% pour se fixer à 10 545, frôlant de peu son record de 2015.

Près de 82% des entreprises qui ont vu le jour au cours de l'année écoulée, soit 8625, sont détenues par des personnes de nationalité togolaise.

Alors que 1920 de ces entreprises appartiennent

à des étrangers. Le carré d'as étant partagé entre les Nigériens (375 entreprises créées en 2018), les Béninois (280), les Nigériens (211) et les Chinois (155). Les Indiens ferment le top 5 avec 121 entreprises.

En 2018, la création a été surtout portée par les personnes physiques qui représentent 71% des entreprises créées, soit 7512 entités. Les personnes

morales quant à elles détiennent environ 29% des entreprises formalisées, 3033 entités.

6661 des nouvelles entreprises opèrent dans le commerce, 44 dans les secteurs industriels et 3840 dans les services, selon les statistiques du Centre des formalités des entreprises (CFE).

Sur les 2587 SARL ayant accompli leurs formalités

de création, on note un goût prononcé pour le seing privé. En effet, 85% des Sarl, soit 2200 entreprises à responsabilités limitées, se sont constituées, sans recours à un notaire.

Sur le segment des Sociétés Anonymes (SA), 54 entités dont 6 n'ayant qu'un seul associé, ont vu le jour au cours de 2018.

Pour la Cellule Climat des affaires, cette hausse est consécutive aux réformes engagées en 2018, reconduites et renforcées en 2019, pour simplifier la vie aux entrepreneurs.

La suppression des droits d'enregistrement et de timbres, la possibilité de démarrer la création d'entreprise en ligne sur le site web du CFE, la réduction de délai de délivrance de la carte unique de créateur d'entreprise, la suppression de la TPU pour la première année, sont autant de réformes qui ont

conduit à cette embellie.

Mais les entreprises créées sont-elles viables? Combien parviennent à tenir? L'absence de statistiques ne devrait pas occulter la réalité selon laquelle la plupart des entreprises créées ne sont pas viables et nombreuses sont celles qui mettent la clé sous le paillason aussitôt créés ou seulement après quelques mois d'exercice.

Le Togo aujourd'hui peut se féliciter du nombre d'entreprises créées en l'espace de quelques années grâce aux réformes. Mais l'autre défi aujourd'hui est la viabilité et la pérennité de ces entreprises. Le gouvernement doit diligenter une enquête pour identifier les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes entreprises dans le secteur privé qui disparaissent aussitôt créées.

La rédaction

Office Togolais des Recettes : Les nouvelles dispositions douanières et fiscales présentées à l'opinion publique

Le Comité de Direction de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a éclairé l'opinion publique le lundi dernier sur les différentes modifications et nouveautés intervenues dans la loi de finances 2019, en matière d'impôt et de taxe douanière. C'était au cours d'une conférence de presse présidée par le Col Adédzé Kodzo, Commissaire par intérim de l'OTR et qui a rassemblé une pléthore des responsables d'organisations du monde des affaires, des opérateurs économiques et des hommes des médias.

Pour le Commissaire intérimaire de l'institution en charge du recouvrement des recettes étatiques, les nouveaux changements intervenus viennent arrimer les règles et procédures de recouvrement des recettes de portes comme de l'intérieur sur les standards internationaux et aussi prendre en compte celles des unions douanières dans lesquelles baigne l'OTR à savoir la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Il a également relevé d'importants avantages qui vont découler de ces modifications, en l'occurrence, la gestion rapide des flux commerciaux et leur sécurisation, de même que le gain en coûts. Ces nouvelles dispositions, faut-il le souligner, interviennent aussi bien dans le code des douanes que dans le code général des impôts.

Le code des douanes, un désormais code national et communautaire

Remis sur la même orbite des standards sous régionaux, régionaux et internationaux, les quatre (4) changements majeurs intervenus sur le code des douanes tiennent tant sur la forme que sur le fond. Visible déjà sur la couverture du document, le code douanier togolais prend une connotation désormais communautaire avec un système de numérotation des titres amélioré sur les standards de documents juridiques, une mise en harmonie du



code avec la loi créant l'OTR en l'occurrence les différentes attributions et prérogatives et la prise en compte de la structure organisationnelle de l'OTR.

Sur le fonds, on note l'introduction de nouvelles dispositions telles la valeur transactionnelle et les méthodes de substitution, les livraisons surveillées et infiltration, les procédés de paiement électronique, les intérêts de retard sur les paiements au comptant, les niveaux de contrôle des déclarations après dédouanement, le perfectionnement actif, les boutiques hors taxe, leur gestion, la définition de l'infraction douanière, la coopération et le partenariat, la répression de la tentative de délit, la gestion de la destruction des marchandises dangereuses, le renforcement du droit de recours,...

Le nouveau code douanier se présente aujourd'hui comme un code moderne, transparent, consensuel, très harmonisé conforme aux règles de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en ce que son lexique a été entièrement revu avec certaines notions qui ont été

renvoyées et clarifiées telles le territoire douanier, le tarif des douanes, rayon des douanes, la zone économique exclusive, la conduite, présentation et mise en douane, l'adhérent à la fraude et l'intéressé à la fraude,...

Le code général des impôts: Réduction d'impôts, accompagnement des entreprises, vers une politique fiscale sociale

"Prenant en compte la complexité du dispositif fiscal marqué par l'incohérence induite par les modifications parcellaires des articles, l'absence de démarcation nette entre les règles d'assiette et de procédures, le nouveau code général des impôts symbolise par excellence l'évolution de l'environnement fiscal et l'émergence de problématiques nouvelles", a relevé d'entrée Adayi Ahmed Esso-Wavana, Commissaire des Impôts de l'OTR.

Pour lui, le nouveau bijou rationalise la structure du système fiscal à travers la distinction de plusieurs revenus à savoir revenus d'emploi, fonciers, capitaux mobiliers et revenus

d'affaires, met en oeuvre l'augmentation de l'abattement forfaitaire pour charge familiale, de 6.000 F à 10.000F, consacre la suppression de la notion de foyer fiscal, la procédure de désignation concertée de la personne ayant la charge des enfants, ainsi que l'institution d'un minimum de perception de 3.000F par an sur les revenus d'emploi.

Le taux d'imposition sur les sociétés est ramené de 28% à 27%.

Plusieurs aspects de ce code sont également à relever, tant sur le régime fiscal de l'entrepreneur que celui de l'entreprise individuelle, qui mettent en avant les régimes déclaratif et forfaitaire de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), en fonction du chiffre d'affaires.

La modernisation du système fiscal par l'intégration de bonnes pratiques n'est pas en marge des réformes, au même titre que des mesures d'accompagnement des PME/ PMI. Sur ce point, il paraît capital de relever la réduction de 40% de la TPU pendant 4 ans pour les entrepreneurs adhérents des Centres de dégression agréés.

Pour les PME/PMI non adhérents mais appartenant à des structures publiques d'encadrement et de promotion du secteur informel tel le FNFI, la DOSI, les 40% sont toujours de mise, mais pendant 2 ans.

Une exonération pour les deux premières années d'exercice aux entreprises régulièrement enregistrées au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de l'impôt synthétique et de la patente est également consacrée ainsi qu'un allègement de la charge fiscale des jeunes entrepreneurs en matière de minimum de perception.

L'élargissement de l'assiette fiscale, le relèvement des droits d'accises sur les produits à effet nocif, l'imposition des maisons d'habitation dont la valeur est supérieure à 12 000 000, la reconfiguration de la fiscalité locale notamment la voirie, la taxe sur les spectacles et les appareils automatiques sont également de nouvelles dispositions introduites dans le code général des impôts.

Pour sa part, la TVA désormais unique est de 18%. Pour un meilleur recouvrement et afin de soutenir la comptabilité des entreprises, un compte séquestre dédié au remboursement de crédit de TVA, alimenté par des prélèvements a été institué par le code.

Notons pour finir qu'une scission est également intervenue entre le code général des impôts et le livre des procédures fiscales.

Démocrate

La mévente dans les industries extractives : UNE DES RAISONS DE LA BAISSÉ DES REVENUS AU TOGO

L'ITIE-Togo est un produit de la volonté du gouvernement Togolais qui permet de renforcer la confiance par la transparence. Les ressources naturelles d'un pays, telles que le pétrole, le gaz, les métaux et les minerais, appartiennent à l'Etat. L'extraction de ces ressources peut générer la croissance économique et encourager le développement social. Ainsi, dans les différents rapports, on remarque parfois une baisse des revenus ou des recettes. Quelles sont donc des raisons de ces écarts ?

Rappelons tout d'abord que l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) est une norme mondiale visant à promouvoir une gestion transparente et responsable des ressources minérales. Elle cherche à renforcer les systèmes de gouvernements et des entreprises, à informer le débat public et à promouvoir une meilleure compréhension. Dans chacun des 49 pays de mise en œuvre, l'ITIE est soutenue par une coalition de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile.

Le Togo a adhéré à l'ITIE en 2010 grâce à la volonté du gouvernement qui pense à faire de la transparence, un moyen phare de la bonne gouvernance.

De 2010 à 2016, dans les rapports de conciliation, l'ITIE a enregistré des courbes de revenus en dents de scie. Ces rapports sont disponibles à l'ITIE et peuvent être l'objet d'un débat ouvert pour des explications les plus appropriées si nécessaire.

« Selon certaines presses qui jouent à l'amateurisme, au regard de ces courbes, jugent à tort et à travers le gouvernement sans donner des raisons fiables et sans avoir cherché les informations plausibles. »

Selon les responsables du ministère, le déséquilibre de la courbe des recettes suivant les rapports, s'explique d'une part, par la mévente et la morosité des marchés. Pour ce qui est des phosphates togolais sa mévente est due au fait qu'il y'a eu ces dernières années de nouveaux producteurs



tels que la Jordanie, le Pérou et l'Arabie Saoudite pour ne citer que ceux-là, ce qui a fait que cette substance inonde le marché. Qui plus est, la Chine, grosse consommatrice du phosphate, est devenue indépendante et a commencé également à faire usage de ses propres ressources. Les revenus minéraux sont tributaires des cours mondiaux de ces substances qui, ces dernières années, sont en chute vertigineuse ; ce qui explique également cette mévente.

Un autre point non négligeable : du fait de la surabondance des stocks des produits finis des matières premières, les grands consommateurs/acheteurs profitent et imposent leur concurrence déloyale. Cet aspect n'avantage pas les produits togolais, qui n'ont qu'une réserve marginale par rapport au marché international. C'est pourquoi, on remarque la baisse des volumes vendus et par ricochet, des recettes qu'en engrangent ces sociétés.

Une autre raison fondamentale est la suspension temporaire des activités de certaines sociétés pour chute des prix des substances exploitées (MM Mining sur le fer de Bangéli) ou la résilience des contrats et des permis de certaines sociétés qui sont en faillite et ont fermé leurs entreprises. En résumé, on

note un ralentissement partout dans le monde et cela entraîne des répercussions considérables sur le Togo.

Le gouvernement togolais, en adhérant à l'ITIE s'est affiché et s'est résolument engagé pour mettre à nu et à la lumière de tous, les

entrées des revenus dans les domaines extractifs et autres domaines attribués à l'ITIE.

Nonobstant l'adhésion du Togo à l'ITIE et sa mise en œuvre, le gouvernement togolais met en œuvre le Projet de développement et de gouvernance minière depuis 2016. Le projet s'articule autour de trois composantes :

- gouvernance, transparence, surveillance et efficacité du secteur minier ;
- activités minières et

développement environnemental, social et économique et ;

• coordination et gestion du Projet.

Face à cette recrudescence des prix des matières premières, le gouvernement s'attèle à mettre en œuvre des mesures idoines notamment l'élaboration de la stratégie de transformation industrielle qui va booster le domaine minier et extractif par la création d'emplois et la valeur ajoutée sur les revenus qu'engendrera cette transformation in situ des produits miniers.

Dossier réalisé par la Cellule de communication du Ministère des Mines et de l'Energie.

AVIS DE DÉCÈS

Le Chef canton de Lassa (Préfecture de la Kozah)

Le Chef du village de Lassa-Tchoou (Préfecture de la Kozah)

Le Chef du village de Dalanda (Préfecture de Sotoboua)

Le Président de l'Amicale des ressortissants de Lassa à Lomé

Le Curé de la paroisse Notre Dame Sous la Croix d'Agbalepédogan et ses Vicaires

La Communauté Chrétienne catholique Saint Jean Baptiste de la Salle de Cacavelli

Le Curé de la paroisse St Joseph Artisan d'Adjengré et ses Vicaires

Veuf AGO BAZAA Tchoua Gilbert, Employé à la Présidence de la République à la retraite, ses frères, sœurs et enfants

Monsieur TCHARA Mamam Sanni, Employé à la Mairie Centrale de Parakou, ses frères et sœurs

Les familles AGO BAZAA et TCHARA KAO à Lomé, Lassa-Tchoou, Dalanda, Elavagnon et à l'étranger,

Les familles parentes, alliées et amies :

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur très chère et regrettée,

épouse, mère, grand-mère, sœur et tante :



Madame AGO BAZAA Marie, née KAO

Pieusement endormie dans le Seigneur le samedi

15 décembre 2018 au CHU Sylvanus OLYMPIO dans sa 75ème année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements pour vos marques de sympathies et d'affections que vous leur avez témoignées de diverses manières et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après

PROGRAMME

A Lomé

Jeudi 17 Janvier 2019 :

19H00 : Veillée-Messe en l'église catholique Station

Secondaire Saint Jean Baptiste de la Salle Agoè-Cacavelli (derrière la clôture de la Régie des Eaux) suivi des salutations d'usage.

Vendredi 18 Janvier 2019 :

Chapelle ardente

14H 30 : Exposition du corps

15H 30 : Levée du corps

A Dalanda (Préfecture de Sotoboua)

Vendredi 18 Janvier 2019 :

20H : Veillée de prières et de chants à la Station Secondaire Sts Pierre et Paul de Dalanda (Paroisse St Joseph Artisan d'Adjengré)

Samedi 19 Janvier 2019 :

08H 30 : Messe d'enterrement en l'église catholique Station Secondaire Sts Pierre et Paul de Dalanda suivi de l'inhumation au cimetière familial

Dimanche 20 Janvier 2019 :

07H 30 : Messe d'action de grâce en l'église catholique Station Secondaire Sts Pierre et Paul de Dalanda

Maisons mortuaires :

A Lomé : Maison AGO BAZAA à Agoè-Cacavelli (à côté de l'église Saint Jean Baptiste de la Salle)

A Dalanda : Maison Veuf AGO BAZAA (à côté de l'EPP de DALANDA).



Spéciale
fin d'année 2018*

JUSQU'À
-45%
sur le
DÉDOUANEMENT

- ✓ des marchandises*
- ✓ des véhicules

* Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018
* Marchandises sous douane en souffrance

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

À PARTIR DU 3 SEPTEMBRE 2018

APPELEZ SANS LIMITE LES NUMÉROS FIXES

4720 F/MOIS

POUR BOOSTER VOS AFFAIRES

LE MEILLEUR RÉSEAU DATA
ET LES APPELS LES MOINS CHERS
AU TOGO !

LE LIBERAL
Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction
PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)
Cyrille SABLASSOU

Correcteur
S. Didier

Infographie
JPB

Adresse
Route du Contournement CEDEAO,
Agoè Démakpoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
Direct Sprint
Tirage
1000 exemplaires

Communiqués de l'ESMC :

COMMUNIQUE 1 : Aux offreurs de travail

Dans le cadre de la mobilisation des ressources humaines pour l'exécution du Plan d'Action et du Budget Quinquennal (1er janvier 2019-31 décembre 2023), la Coordination Nationale des Entités de la Production Commune Togo (CNEPC-TOGO) invite tous les détenteurs de Comptes Marchands ayant postulé pour travailler en qualité de « Prestataires de la Production Commune » à passer au siège de l'ESMC à partir du lundi 14 janvier 2019.

NB : Se munir du certificat de son Compte Marchand.

La Coordination vous remercie pour votre confiance.

COMMUNIQUE 2 : Aux premiers bénéficiaires de Bons de Consommation mensuels

Dans le cadre de la mise en œuvre du premier programme quinquennal ODD intitulé « 30.000 FCFA en Bons de Consommation mensuels à 1.000.000 de Togolais heureux

pour la vie », la Coordination Nationale des Entités de la Production Commune Togo (CNEPC-TOGO), invite les 150 premiers bénéficiaires à passer au siège de l'ESMC à partir du lundi 14 janvier 2019. (Ci-jointe la liste).

NB : Se munir du certificat de son Compte Marchand.

La Coordination vous remercie pour votre confiance.

COMMUNIQUE 3 : Aux offreurs de projets

Dans le cadre de la mobilisation des projets pour la Production Commune inscrite au Plan d'Action et au Budget Quinquennal (1er janvier 2019-31 décembre 2023), la Coordination Nationale des Entités de la Production Commune Togo (CNEPC-TOGO) invite tous les détenteurs de Comptes Marchands ayant postulé pour l'offre de projets à passer au siège de l'ESMC à partir du lundi 14 janvier 2019.

NB : Se munir des certificats de ses Comptes Marchands Personnes Physique et Morale.

La Coordination vous remercie pour votre confiance.

COMMUNIQUE 4 : Aux Fournisseurs de Biens, Produits et Services

Dans le cadre de la mobilisation des Biens, Produits et Services pour la Production Commune inscrite au Plan d'Action et au Budget Quinquennal (1er janvier 2019-31 décembre 2023), la Coordination Nationale des Entités de la Production Commune Togo (CNEPC-TOGO) invite les Fournisseurs de Biens, Produits et Services détenteurs de Comptes Marchands à se présenter à partir du lundi 14 janvier 2019 au siège de l'ESMC pour leur formalisation dans les Centrales d'Achat et de Vente.

NB : Se munir des certificats de Compte Marchand Personne Physique et Personne Morale.

La Coordination vous remercie pour votre confiance.

LISTE DES 150 PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DE BONS DE CONSOMMATION MENSUELS SUR LA PLATEFORME ESMC

N°	Noms	Prénoms	N°	Noms	Prénoms	N°	Noms	Prénoms
1	BOUKARI	FRIDAOUS	37	KOURA	YAYA	76	TCHADRE	FOUSSENATOU
2	BOUKARI	YASMINE	38	AWILI	EVA	77	KOUROUPARA	ALASSANI
3	BOUKARI	ABDL BAST	39	AMERENYANOU	EYAVI	78	TCHAO	KOUBOURATOU
4	BOUKARI	CHAMSIYATOU	40	KOM	KEMEALO	79	YEYE	KOSSI HESSO
5	EZION	KOSSIWA AHOEFA	41	AMADOTOR	AKOSSIWA	80	ALI TAGBA	ZALIA
6	DABLA	AKOUVI	42	ADAGLO	AKOVI	81	WEMBIE	AKLESSO
7	GALLEY	K. ERIC	43	HODO DABLA	KODJO	82	MENYOELE	AVESSI
8	GALLEY	S. F. SOLANGE	44	GOZAN	AKOSSIWA BEATRICE	83	ZOGNRA	SUALOME
9	SOWONOU	ADJO	45	GOZAN	KOKOU CHARLES	84	ETSE	AGNESS
10	AGBEKEY	KOSSI ALPHONSE	46	AZOUGO	AFI MODESTINE	85	EDOH	ABLAVI MARIETTE
11	PELE	AKOU RITA	47	AWILI	ELODIE	86	FOLIKPO	MWUNYO
12	AGBEKEY	A. ANNE	48	AZOUGO	KOMLAN HECTOR	87	KOTSOLE	AMESOUWO
13	DAWOWDA	BILALE	49	AZOUGO	AHOEFA IDA	88	MILONDAN	AGBOGBE
14	ADJEI TOURE	ABDOULATIFOU	50	AWILI	GERARD	89	TCHALA	ESSOSINAM
15	AHOLOU	AKBAR	51	KPEGOUNI	MOUHAYSIN	90	TCHALA	MEHEZA NICOLE
16	AHOLOU	YASMINE	52	AWILI	VALERIE	91	SALIFOU	ADJOWA ESTELLE
17	AHOLOU	NADJAT	53	KPEGOUNI	MOUCHARAF	92	ZAKARI	BILALI
18	AMADOU	ABDOU RAHIMOU	54	KATEKIM	ADI	93	ZAKARI	NABLOU
19	GNENI OURO DJOBO	MAIDAT	55	KATEKIM	YAO	94	AKAKPO	KOKOE
20	NADJIWA	ICHANE	56	IDRISSOU	SAMIRA	95	SOKPEANYO	KADI
21	DIGBEREKOU	MOUBARACK	57	IDRISSOU	RAFATOU	96	SOKPEANYO	KADI
22	DIGBEREKOU	MALIKA	58	IDRISSOU	ISSA	97	AMANA	PALANADINA
23	DIGBEREKOU	HOSNIA	59	KORODOWOU KATAKPAO	GJIGLIFAO	98	OURO AGOUDA	AMINA
24	AHOLOU	ISLAMIA	60	AWILI	PODOMDEWA	99	OURO AGOUDA	ZAKARI
25	KOUKOU AROUNA	ADIDIATOU	61	NABE	SANKARDJA YOBE	100	OURO AGOUDA	ZAKARI
26	BESSAN	CHARLOTTE	62	AWILI	DIMITRI	101	WEMBIE	ESSOANAM
27	DJOKO	KOMLAN	63	VDZRAKOU	KOFFI FRACIS	102	MOROU	ZARIFOU
28	OGBONIN	BERTRAND	64	AKISSA	PRENAM	103	WEMBIE	AKLESSO
29	DJOKO	AFIWA	65	GOZAN	KOMLAN	104	MOROU	MOUBARAK
30	SIMBA	HEZOUGOMA	66	KAMALA	PATASSE	105	MOROU	RAZAK
31	AYIVI	KOKOU EMMANUEL	67	KAMALA	KEVIN	106	OURO AGOUDA	ZAKARI
32	AYIVI	ABRA REGINE EYRAM	68	BIAM	KOKOU	107	LANDJEKPO	GISELE
33	AZIABI	KODZO JULES	69	GOZAN	AMAVI BEBE	108	VIGNON	ADJOAVI DELALI
34	AYIVI	KOKOU DAVID	70	MESSAN	ABLA CHRISTINE	109	GBOSSOU	DEDE
35	AZIABI	KOMI SAMUEL	71	BIAM	AFI SEFAKO	110	LANDJEKPO	AKOSSIWAA PAULINE
36	KOURA	YAYA	72	BIAM	AFI LOLONYON	111	ABDOULAYE	RAYAKOU
			73	BIAM	KOMLANVI AMETEPE STEPHANE	112	YACOUBOU	ADAM
			74	AMA	MOUFTAOU	113	TCHADRE	FOUSSENATOU
			75	ADAM	ALIMATA SADIA	114	BOURAIMA	MOUTAROU
						115	TCHATAKORA	FARID
						116	YACOUBOU	ZIARATOU
						117	BIAM	KOSSIWA DEBORA
						118	BIAM	ABLAVI MAWUSSE
						119	BIAM	KOMLAN JUSTIN JUVENCIO
						120	BIAM	YAO AGBEKO
						121	BIAM	ADJO CATHERINE
						122	BIAM	KODJO ALEXANDRE
						123	MIDZA	KOAMI DZIFAN
						124	MOUSSA MADJIROU	RAHAMATOU
						125	MIDZA	AYAWAGAN GRACIA
						126	SANGAYOU	KOUMEALO
						127	SANGAYOU	KOUMEALO
						128	ATAKORA	RACHIDATOU
						129	ALASSANE	NIMA
						130	OURO LONGA	ZENABOU
						131	ZATO	MEDINATOU
						132	TANKO	FOUSSENA
						133	OURO DJOBO	AMINA
						134	ALFA GANI	IMANOU
						135	BANGNA	MOUSSOULIETOU
						136	BIAM	KOMLAN NICOLAS
						137	DAOUDA	NOUZERATOU
						138	NONSI	KOFFITSE
						139	SINGALE	TCHANDAME
						140	SINGALE	TCHANDAME
						141	NOUKOUME	ADJARA
						142	BIYEBAMBI	MALOME
						143	OGNADOU	SOKAME
						144	TIDJANI	LATIFA
						145	GNANDIA	SALM?ATOU
						146	MOROU	RAKIETOU
						147	ISSO INOU	ALIMATOU
						148	BODI	KERESSOUMOU
						149	OURO DJERI	MOURISSIATOU
						150	MAMANE	ARIDIATOU

Accès aux fonds climat :

Le Togo ouvre le bal d'un renforcement des capacités des acteurs nationaux des Etats membres de la CEDEAO

Lomé abrite depuis hier un atelier de formation d'une soixantaine d'experts nationaux sur le montage des projets pour l'accès aux fonds climat. A l'initiative de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en collaboration avec le Comité Fonds vert pour le climat et du ministère de l'environnement et des ressources forestières, cette formation qui prendra fin le 18 janvier prochain est la première d'une longue série dans les 15 Etats de cette communauté en vue de disposer dans chacun d'eux, des experts pouvant valablement appuyer l'autorité nationale désignée à initier et développer des projets pour la mobilisation des ressources des fonds climat existants.

Pour Mme Yaou Mery, Chef division de la lutte contre les changements climatiques à la direction de l'environnement, il s'agit de mettre en place un pool d'experts nationaux sur la thématique qui contribueront à coup sûr à relever le défi de la mobilisation des ressources.

"Former et mettre à la disposition de notre pays une masse critique de cadres pour appuyer l'autorité nationale désignée des fonds climat est une œuvre utile et salutaire.", a-t-elle relevé avant de souligner que les pertinentes discussions et modules de la formation contribueront à surmonter les contraintes et rendre les acteurs participants plus aptes à formuler des requêtes éligibles au fond vert pour le

climat et au fond d'adaptation.

Tout comme bon nombre d'Etats africains, le Togo est en proie à de graves menaces résultant des effets néfastes des changements climatiques.

Pour y répondre, le pays a élaboré puis adopté plusieurs documents stratégiques, plans et programmes dont la mise en œuvre peine à cause des difficultés d'accès aux ressources financières.

Pourtant, des fonds spéciaux, multilatéraux et bilatéraux existent et drainent un certain nombre de financement. Seulement, la complexité d'accès à ces fonds représente un réel handicap pour la mise en œuvre de ces projets climatiques.

Cela relève donc d'une bonne connaissance des procédures et exigences de ces fonds et des capacités humaines et techniques pour être en mesure de développer des projets bancables auprès de ces fonds.

Cette série de formations a donc été établie par la Commission de la CEDEAO pour renforcer les capacités des pays de l'espace en formulation des programmes et projets éligibles aux différents mécanismes financiers climatiques.

"Cette formation est une manifestation de la CEDEAO envers ses pays pour soutenir leurs efforts dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques à travers la mobilisation des ressources financières climatiques. Il s'agira pour

nous de renforcer les capacités des cadres nationaux des ministères et structures clés du Togo à la maîtrise des procédures et techniques de formulation de projets pouvant répondre aux critères des fonds climat.", a salué Sama Boundjow, Secrétaire Général du ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Pour sa part, M. Kouamé Raoul, Représentant le Président de la Commission de la CEDEAO, à l'ouverture des travaux, a relevé le rôle clé que joue la mobilisation des ressources financières dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat qui a marqué un tournant important dans le processus de lutte contre les changements climatiques.

Pour lui, cette initiative de la CEDEAO date de 2015 et visait à renforcer les autorités nationales désignées. La nouvelle approche qui consiste à la formation des cadres au niveau national sur la pratique de la formulation des projets répondants aux critères du fonds vert climat et du fond d'adaptation découle des progrès mitigés de la première approche.

Pour rappel, entre 1 et 2 milliards de dollars US par an ont été versés à l'Afrique sous diverses formes pour les mesures d'adaptation.

Au Togo, le besoin total de financement est estimé à 3,54 milliards de dollars US de 2020 à 2030 et bien que les fonds de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ciblent tous les pays en développement, les flux actuels restent insuffisants pour répondre aux besoins réels de l'adaptation et de l'atténuation en Afrique.

Démocrate

Sport/Rugby :

Tout ce qu'il faut savoir sur Terres en Mêlées Togo, l'association qui donne le sourire aux amoureux du ballon ovale au Togo

Du 26 décembre 2018 au 02 janvier dernier, près de 500 jeunes dont 200 filles ont une fois de plus goûté aux plaisirs et joies que procure la pratique du rugby. C'était au cours d'une semaine d'intenses activités initiée par l'association Terres en mêlées Togo. Quelle est donc cette association qui à elle toute seule s'est au fil des années imposée sur la scène de ce sport au Togo, mobilisant de généreux bénévoles, la jeunesse passionnée du ballon ovale, dans un pays où les plus hautes autorités sportives ont démissionné de leurs missions, créant le désespoir, le désarroi auprès de cette jeunesse, provoquant une fuite des talents vers des cieux plus glorieux et valorisants ?

En 2015, l'ONU et l'ensemble de ses Etats membres ont ratifié 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030, afin de parvenir à un monde plus égalitaire, plus inclusif, plus respectueux et plus vertueux. En Juillet 2017, à travers le Plan d'Action de Kazan, signé par l'ensemble des ministres des sports des Etats membres, la communauté internationale a reconnu



officiellement le sport développement comme un levier, un indispensable à l'atteinte facilitateur, un outil de des ODD. Ce plan vient

donner un cadre de référence et un plan d'action opérationnel à destination de l'ensemble des acteurs du sport, à l'échelle internationale et nationale, pour encourager l'intégration du développement durable dans les politiques sportives. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'action de Terres en Mêlées.

Créée à Toulouse en 2011

par Pierre Gony, l'association Terres en mêlées s'est donnée pour mission de fédérer et d'accompagner un collectif de jeunes éducateurs français et africains porteurs de projets d'éducation et d'inclusion sociale par le rugby au sein de leurs communautés. Les activités de Terres en Mêlées s'appuient sur la pratique du rugby, l'enseignement de ses règles et la transmission de ses valeurs pour encourager les jeunes rugbymen à se réunir et développer des actions en faveur de trois objectifs majeurs.

Il s'agit d'abord d'assurer

Suite à la page 11

OPTION SANTE

La fièvre de Lassa, que retenir ?

La fièvre de Lassa est une fièvre hémorragique virale aiguë d'une durée d'une à quatre semaines qui sévit en Afrique occidentale. Le virus de Lassa se transmet à l'homme par contact avec des aliments ou des articles ménagers contaminés par l'urine ou les excréments de rongeurs.

La transmission interhumaine et en laboratoire se produit également, en particulier dans les hôpitaux où les mesures de prévention et de lutte anti-infectieuse laissent à désirer.

La fièvre de Lassa est endémique au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, en Sierra Leone et au Nigéria, mais elle est sans doute présente aussi dans d'autres pays d'Afrique occidentale.

Le taux global de létalité est de 1%. Celui des patients atteints de formes sévères peut atteindre 15% en milieu hospitalier.

Des soins de soutien précoces, axés sur la réhydratation et le traitement symptomatique, améliorent les chances de survie.

Bien qu'ayant été décrit pour la première fois dans les années 1950, le virus à l'origine de la fièvre de Lassa n'a été identifié qu'en 1969. Il s'agit d'un virus à ARN simple brin appartenant à la famille des Arenaviridae.

Environ 80% des personnes contaminées par le virus de Lassa n'ont pas de symptômes. Une infection sur 5 entraîne une atteinte sévère de plusieurs organes comme le foie, la rate et les reins.

La fièvre de Lassa est une zoonose, ce qui signifie que l'homme est contaminé par contact avec des animaux infectés. Le réservoir animal, ou hôte, du virus est un rongeur du genre *Mastomys*, communément appelé «rat à mamelles multiples». L'infection ne le rend pas malade, mais il excrète le virus dans ses urines et ses excréments.

L'évolution clinique de la maladie étant très variable, la détection de la maladie chez les personnes touchées est difficile. Cependant, quand la présence de la maladie est confirmée dans une communauté, l'isolement rapide des sujets touchés, de bonnes pratiques de protection contre l'infection et le suivi rigoureux des contacts peuvent permettre d'endiguer la flambée.

La fièvre de Lassa est endémique au Bénin (où elle a été diagnostiquée pour la première fois en novembre 2014), en



Guinée, au Ghana (diagnostiquée pour la première fois en octobre 2011), au Libéria, au Mali (diagnostiquée pour la première fois en février 2009), en Sierra Leone et au Nigéria, mais elle est sans doute présente aussi dans d'autres pays d'Afrique occidentale.

Symptômes de la fièvre de Lassa

La durée d'incubation varie de 2 à 21 jours. Quand la maladie est symptomatique, le début des manifestations cliniques est en général progressif, avec de la fièvre, une faiblesse généralisée et un mauvais état général. Après quelques jours, les malades peuvent présenter des céphalées, une irritation de la gorge, des myalgies, des douleurs thoraciques, des nausées, des vomissements, des diarrhées, une toux et des douleurs abdominales.

Dans les cas graves, un œdème de la face, une pleurésie, une hémorragie buccale, nasale, vaginale ou digestive et une hypotension peuvent apparaître. Une protéinurie est possible. À un stade tardif, on peut trouver un état de choc, des convulsions, des tremblements, une désorientation pouvant aller jusqu'au coma. La surdité survient chez 25% des malades qui survivent à la maladie. La moitié d'entre eux recouvrent en partie l'ouïe au bout d'un à trois mois. On peut observer des chutes de cheveux passagères et des troubles de la marche au cours de la convalescence.

Dans les cas mortels, le décès survient généralement dans les 14 jours qui suivent l'apparition des symptômes. La pathologie est particulièrement grave lorsqu'elle se déclare en fin de grossesse, le décès de la mère et/ou du fœtus survenant dans

plus de 80% des cas observés durant le troisième trimestre.

Transmission

L'homme est généralement contaminé par exposition à l'urine ou aux excréments de rats *Mastomys* infectés. Le virus peut aussi se transmettre d'homme à homme par contact direct avec le sang, l'urine, les excréments ou autres sécrétions organiques d'une personne contaminée. Aucune donnée épidémiologique n'atteste la transmission aérienne d'homme à homme. La transmission interhumaine s'observe au sein de la communauté et en milieu médical, où le virus peut être transmis par du matériel médical contaminé, par exemple des aiguilles réutilisées. La transmission par voie sexuelle a été signalée.

La fièvre de Lassa touche toutes les tranches d'âge et les deux sexes. Les personnes les plus exposées sont les habitants de zones rurales où vivent des rats *Mastomys*, surtout dans les communautés surpeuplées manquant de moyens d'assainissement. Les agents de santé sont exposés s'ils soignent des patients atteints par la fièvre de Lassa porteurs du virus sans appliquer les techniques de soins protégés de bonnes techniques de soins ni les bonnes mesures de lutte contre l'infection.

Diagnostic

Comme les symptômes de la fièvre de Lassa sont très variables et peu spécifiques, le diagnostic clinique est souvent difficile, surtout aux premiers stades de la maladie. Il est difficile de distinguer la fièvre de Lassa d'autres fièvres hémorragiques virales, comme la maladie à virus Ebola, et de beaucoup d'autres maladies

provoquant de la fièvre, notamment le paludisme, la shigellose, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune.

Le diagnostic de certitude exige des examens qui se font uniquement dans des laboratoires de référence. Les échantillons de laboratoire peuvent présenter un risque biologique et nécessitent une manipulation extrêmement prudente. L'infection par le virus de Lassa ne peut être diagnostiquée avec certitude qu'en procédant aux tests de laboratoire suivants :

- titrage immunoenzymatique (ELISA);
- détection de l'antigène;
- amplification génique précédée d'une transcription inverse (RT-PCR);
- isolement du virus sur culture cellulaire.

Traitement et vaccins

Le traitement antiviral à la ribavirine semble efficace s'il est administré au début de l'évolution clinique. Rien ne permet d'affirmer que ce médicament a une quelconque utilité en prophylaxie post-exposition. Actuellement, aucun vaccin ne protège contre la fièvre de Lassa.

Prévention et lutte anti-infectieuse

La prévention de la fièvre de Lassa passe par la promotion d'une bonne «hygiène communautaire» pour éviter que les rongeurs ne pénètrent dans les habitations. Parmi les mesures efficaces, on citera la conservation des céréales et plus généralement des denrées alimentaires dans des contenants résistants aux rongeurs, l'élimination des ordures loin des habitations, le maintien de la propreté à l'intérieur de celles-ci et la présence de chats.

Les rats *Mastomys* sont si abondants dans les zones d'endémie qu'il est impossible de les éliminer complètement de l'environnement. Les familles doivent toujours prendre soin d'éviter tout contact avec le sang et les liquides biologiques d'un malade.

En milieu médical, le personnel doit toujours prendre les précautions d'usage en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins quand il s'occupe des patients, quel que soit le diagnostic présumé. Ces précautions comprennent les règles de base en matière d'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire, le port d'un équipement de protection individuelle (pour se protéger des éclaboussures ou d'autres contacts avec des matières contaminées), la sécurité des injections et des rites funéraires.

Les agents de santé qui s'occupent de cas présumés ou confirmés de fièvre de Lassa doivent prendre des mesures supplémentaires de lutte anti-infectieuse pour éviter tout contact avec le sang ou les liquides biologiques du patient et avec les surfaces ou les matériaux contaminés comme les vêtements et le linge de lit. Lors des contacts proches avec les malades (à moins d'un mètre), ils doivent porter une protection du visage (écran facial ou masque chirurgical et lunettes de protection), une blouse propre, non stérile, à manches longues et des gants (stériles pour certains actes médicaux).

Le personnel de laboratoire est également exposé au risque. Les échantillons prélevés chez l'homme ou les animaux pour rechercher l'infection par le virus de Lassa doivent être manipulés par un personnel qualifié et analysés dans des laboratoires utilisant des conditions de confinement les plus rigoureuses possibles.

Parfois des voyageurs en provenance de zones d'endémie exportent la maladie dans d'autres pays. Bien que le paludisme, la fièvre typhoïde et de nombreuses autres infections tropicales soient bien plus courantes que la fièvre de Lassa, il conviendra d'envisager ce diagnostic chez les patients fébriles qui reviennent d'Afrique occidentale, notamment s'ils se sont rendus dans des zones rurales ou des hôpitaux de pays où l'on sait que la fièvre de Lassa est endémique. Les agents de santé qui voient un cas suspect doivent immédiatement prendre contact avec les experts locaux ou nationaux pour demander conseil et organiser les tests de laboratoire.

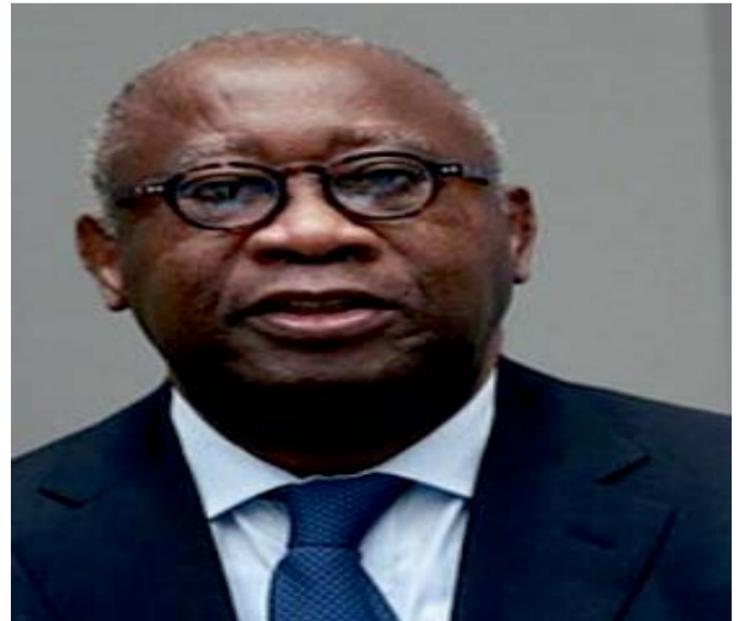
Source: OMS

Côte d'Ivoire:

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé acquittés devant la CPI

La Cour pénale internationale a décidé ce mardi 15 janvier 2019 de l'acquittement de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Les deux hommes étaient poursuivis pour crimes contre l'humanité après les violences postélectorales de 2010 et 2011. Les juges ont ordonné la remise en liberté immédiate des deux accusés, mais elle a été suspendue à la demande du procureur dans l'attente d'un nouvel appel. Une nouvelle audience aura lieu sur ce sujet mercredi matin.

La CPI s'est prononcée en faveur de l'acquittement de l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo. La CPI a également ordonné la mise en liberté immédiate de l'ancien chef de l'Etat ivoirien. Mais, finalement, quelques minutes plus tard, cet ordre de mise en liberté a été suspendu jusqu'à demain en attendant de savoir si le procureur faisait appel. Une nouvelle audience doit donc avoir lieu



Sport/Rugby :

Tout ce qu'il faut savoir sur Terres en Mêlées Togo, l'association qui donne le sourire aux amoureux du ballon ovale au Togo

Suite de la page 9

une éducation de qualité, et en particulier l'éducation à la citoyenneté mondiale à travers le partage des valeurs universelles de notre sport, tel que la solidarité, l'intégrité, le respect et l'acceptation de l'autre.

Ensuite, l'association promeut la préservation de l'environnement car, pour pouvoir jouer, dit-on à Terre en mêlées, on a besoin d'un terrain propre et d'un air pur, d'où la nécessité de préserver l'environnement.

Le dernier objectif est l'atteinte de l'égalité fille-garçon et l'émancipation des jeunes filles par la pratique du sport, l'association étant persuadée que la femme est l'avenir de l'Homme.

Terre en mêlées développe depuis lors, ses projets et activités dans 5 pays à savoir la France, Le Burkina Faso, le Madagascar, le Maroc et le Togo.

En l'espace de 7 ans, Terres en Mêlées a formé plus de 74 éducateurs au développement par le rugby

et ses programmes bénéficie aujourd'hui à plus de 5510 enfants dont 2115 filles. Cela équivaut à 38% de son effectif, sachant que l'objectif de la World Rugby est d'atteindre 40% de pratiquantes.

Au Togo, l'association a vu le jour en 2014 suite à la rencontre entre Sébastien Blazy, jeune éducateur Terres en Mêlées France et actuel Président d'honneur de l'association, et Adanlessossi Kokou, actuel Secrétaire actuel. Leur passion commune pour le rugby les a amenés à organiser une première initiation pour les enfants du quartier d'Agbalepedogan. Rapidement ils ont été rejoints par d'autres joueurs togolais passionnés par le ballon ovale : le projet Togo en Mêlées était né.

Au fil du temps, elle s'est structurée pour devenir Terres en Mêlées Togo. Contact national de Terre en mêlées, Terre en mêlées Togo dispose d'une autonomie de gestion de ses activités mais demeure un partenaire privilégié de

l'association mère en France. Ses actions se découpent en quatre activités clés.

Il s'agit en l'occurrence du développement de la pratique éducative du rugby, en coopération avec la fédération togolaise de rugby, l'un des premiers soutiens de l'association, qui a permis de former 30 éducateurs et d'encadrer 500 enfants répartis dans 13 écoles de rugby dont deux exclusivement féminines. Les initiations en milieu scolaire qui ont touché plus de 6000 écoliers entre 2015 et 2018 ne sont pas en reste. Terres en Mêlées TOGO, c'est 50 événements sportifs et culturels organisés en 4 ans.

L'éducation à la préservation de l'environnement, avec l'organisation de marche verte et de collecte des déchets plastiques en équipe à la fin de la plupart des événements constitue un second volet des actions de TEM Togo. Ce projet environnement est également visible par la mise en terre de plus de 550

arbres plantés par les jeunes rugbymen et rugbywomen en herbe, à BAGBÉ, à TSEVIÉ, à SOKODÉ et aux bords du grand contournement de Lomé.

TEM Togo grâce à la coopération internationale, accueille régulièrement des volontaires Français afin de partager les expériences, de se former conjointement et de s'entraider, notamment au niveau du matériel. L'histoire de Terres en Mêlées est une histoire de coopération internationale entre jeunes passionnés. Depuis 2014, l'association a pu accueillir plus de 20 jeunes français depuis 2014, dont Laurelin et Anaïs, internationales Françaises, qui viennent d'ailleurs de finir leur mission.

Depuis, une seule devise a guidé les actions : « Même si le rugby semble être un sport méconnu au Togo, nous avons bon espoir qu'il se développe, pas uniquement en tant que sport de compétition, mais comme outil d'éducation. »

Démocrate



demain à 10 heures, heure locale. Audience qui déterminera donc si Laurent Gbagbo sera remis ou non en liberté.

Cela fait sept ans que Laurent Gbagbo est en détention. Il était accusé de quatre chefs d'inculpation de crimes contre l'humanité : meurtres, viols, persécutions et autres actes inhumains. Des faits qui couvrent la période de crise post-électorale en Côte d'Ivoire entre novembre 2010 et avril 2011. Des violences qui ont causé la mort de plus de 3 000 personnes en cinq mois. Des faits pour lesquels Laurent Gbagbo avait plaidé non coupable.

Source: rfi.fr



INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS
LES ZONES SUIVANTES :**

- ✓ **AGOÈ,**
- ✓ **BAGUIDA,**
- ✓ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ✓ **FOREVER,**
- ✓ **ZONE PORTUAIRE,**
- ✓ **ABLOGAMÉ,**
- ✓ **KODJOVIAKOPÉ,**
- ✓ **NYÉKONAKPOÈ,**
- ✓ **RÉSIDENCE DU BÉNIN,**

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.